

# Retraites et retraités au travers du Rapport Annuel de la Fonction Publique

Le rapport annuel de la Fonction Publique 2008 – 2009 (RAFP) a été présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique en juillet 2009.

Comme toujours, il comporte une partie « retraites » qui est source d'information sur les départs en retraite de l'année écoulée, en l'occurrence 2008 (appelée « Flux »), ainsi que sur l'ensemble des retraites et retraités (appelés « stock »).

## 1 Les départs en retraite 2008 :

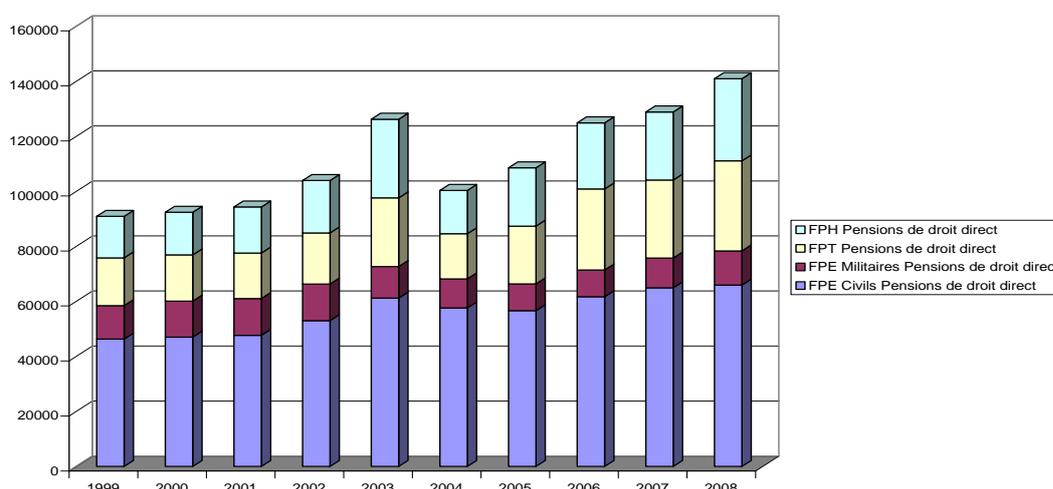
### 1-1 Plus nombreux :

	Nb.	% hommes	% femmes
<b>FPE civils</b>	65 939	43,50%	56,50%
<b>FPE militaires</b>	12 420	83,20%	16,80%
<b>FPT</b>	32 718	44,60%	55,40%
<b>FPH</b>	29 874	23%	77%
<b>Total</b>	<b>140 951</b>		

**Pour la première fois, 2008 a vu le nombre de départs en retraite dépasser le cap des 140 000 pour les 3 fonctions publiques réunies : FPE civils et militaires (Fonction Publique d'Etat), FPT (Fonction Publique Territoriale) et FPH (Fonction Publique Hospitalière).**

Ce nombre confirme une évolution constante depuis 1999<sup>1</sup>

Evolution des départs en retraite des fonctionnaires



**14 583 départs anticipés pour motifs familiaux<sup>2</sup> ont été enregistrés (mères de 3 enfants, enfants ou conjoint invalide), soit plus de 10% des départs. Ils concernent des femmes à plus de 99%.**

<sup>1</sup> A l'exception de 2004, suite au véritable « sauve qui peut » engendré en 2003 par la réforme Fillon

<sup>2</sup> mères de 3 enfants, enfants ou conjoint invalide

## **1-2 Education Nationale : nous formons « le gros des troupes » :**

Sur les 65 939 nouveaux retraités 2008 dans la FPE (civils), **42 699** sont issus de l'Education Nationale, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur :soit **64,76% des départs en retraite des civils de la FPE et 30,3% de toute la Fonction Publique...**

Des nombres qui nous donnent à réfléchir sur la responsabilité de notre syndicalisme dans le monde des retraité(e)s...

Viennent ensuite (loin derrière), les personnels communaux (21 948), qui sont payés par la CNRACL.

## **1-3 : L'âge des nouveaux retraités :**

Les effets de la loi Fillon se font sentir dans la FPE (civils et militaires) où les départs sont plus tardifs.

	<b>Age moyen de départ en 2008</b>	<b>Age de moyen départ en 2007</b>
<b>FPE civils</b>	58,9 ans	58,6 ans
<b>FPE militaires</b>	43,8 ans	43,4 ans
<b>FPT</b>	58,5 ans	58,8 ans
<b>FPH</b>	56 ans	56,1 ans

Malgré le durcissement des conditions de départ (diminution de la valeur du trimestre, décote, etc.) qui génèrent un infléchissement, les fonctionnaires tendent à partir « dès qu'ils le peuvent » :

	<b>% de départs à 55 ans ou moins</b>	<b>% de départs à 60 ans ou moins</b>
<b>FPE civils</b>	18,50%	76,32%
<b>FPT</b>	9,20%	82,50%
<b>FPH</b>	40,13%	93,60%

# **2 Tous les fonctionnaires retraité(e)s :**

## **2 – 1 Combien ?**

	<b>FPE civils</b>	<b>FPE militaires</b>	<b>FPT</b>	<b>FPH</b>
<b>Droit direct</b>	<b>1 148 908</b>	<b>383 260</b>	<b>393 930</b>	<b>397 912</b>
femmes	57,1%	5,5%	55,9%	82,2%
hommes	42,9%	94,5%	44,1%	17,8%
<b>Droit dérivé</b>	<b>278 749</b>	<b>182 205</b>	<b>97 328</b>	<b>42 482</b>
femmes	84,8%	98,3%	88,3%	70,0%
hommes	12,4%	0,3%	10,1%	28,3%

**2 324 010** pensions « de droit direct<sup>3</sup> » au total étaient versées selon le RAFP.

**600 764** pensions « de droit dérivé<sup>4</sup> »

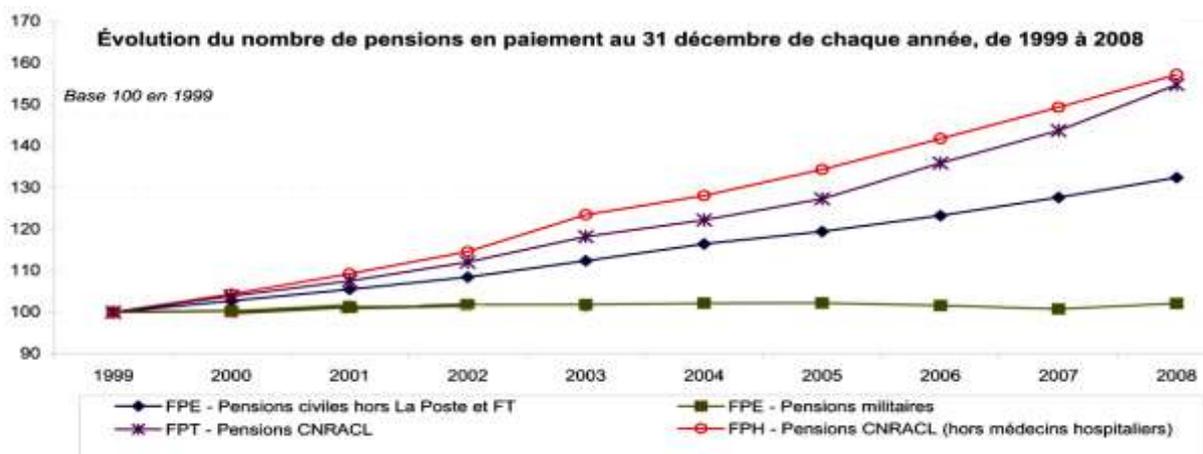
<sup>3</sup> Pensions de ceux qui ont cotisé

<sup>4</sup> pensions de réversion et quelques pensions d'orphelin

A ces nombres, il convient d'ajouter 133 257 pensions de la Poste et 71556 au titre de France Télécom, ce qui conduit à un

**TOTAL GENERAL : 3 129 587 pensions versées**

## 2-2 Nombre de fonctionnaires retraités : les évolutions :



## 2-3 Les âges moyens (ensemble des fonctionnaires retraités) :

Age moyen	FPE civils	FPE militaires	FPT	FPH
Pensionnés de droit direct	69,7 ans	63 ans	68,6 ans	66,3 ans
Pensionnés de droit dérivé	77,3 ans	77,7	73,1 ans	72,1 ans

## 2-4 L'âge auquel ils ont perçu leur première pension<sup>5</sup> :

	FPE civils	FPE militaires	FPT	FPH
<b>ENSEMBLE DES RETRAITES</b> Age moyen lors de la première mise en paiement de la pension	57,6	43,7	58,2	55
<b>NOUVEAUX RETRAITES 2008</b> Age moyen lors de la première mise en paiement de la pension	59	43,8	58,7	56,2

## 2-5 Les décès :

	FPE civils	FPE militaires	FPT	FPH	TOTAL
<b>Effectifs de pensionnés de droit direct décédés en 2008</b>	28 193	9 129	8 627	6 289	52 238
<b>Durée moyenne de perception de la pension</b>	22,5 ans	35,2 ans	17,9 ans	20,5 ans	23,7 ans

<sup>5</sup> Notion un peu différente de l'âge de départ en retraite : il faut attendre la date anniversaire de l'âge auquel les droits sont ouverts lorsque l'on est parti de façon anticipée.

En terme de flux, ces 52 238 décès sont à rapprocher des 140 951 fonctionnaires ayant fait valoir leurs droits à la retraite en 2008, confirmant l'accroissement constant et continu du nombre de retraités(es).

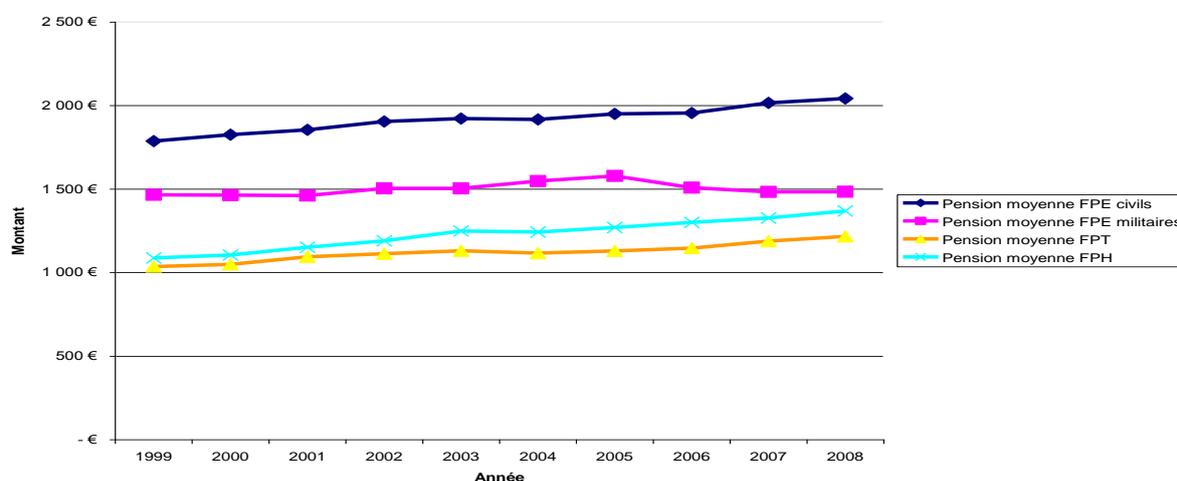
## 3 Les retraites et leur évolution

Le rapport annuel Fonction Publique 2008-2009 confirme et amplifie les phénomènes que nous avons constaté les années précédentes.

### 3-1 Les pensions des nouveaux retraités plus élevées :

Pension moyenne	FPE civils	FPE militaires	FPT	FPH
Ensemble des retraités	1 952 €	1 652 €	1 191 €	1 265 €
Nouveaux retraités 2008	2 042 €	1 484 €	1 217 €	1 369 €

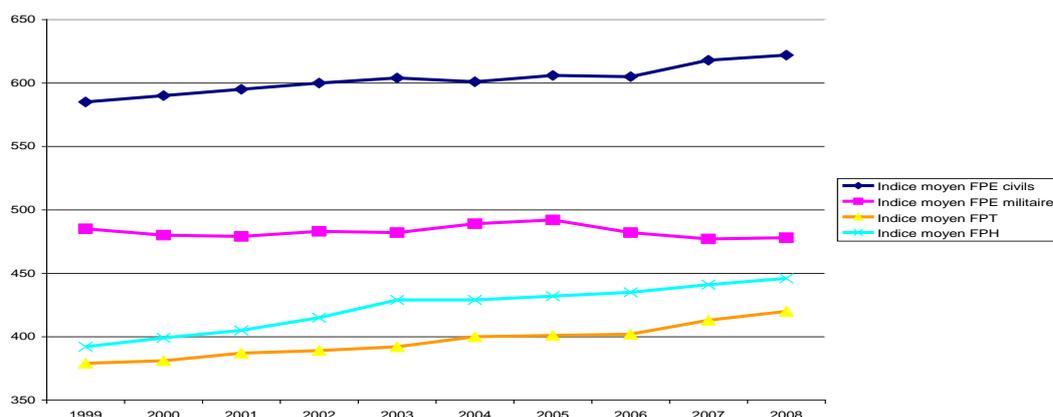
Evolution des pensions moyennes selon l'année de mise en paiement

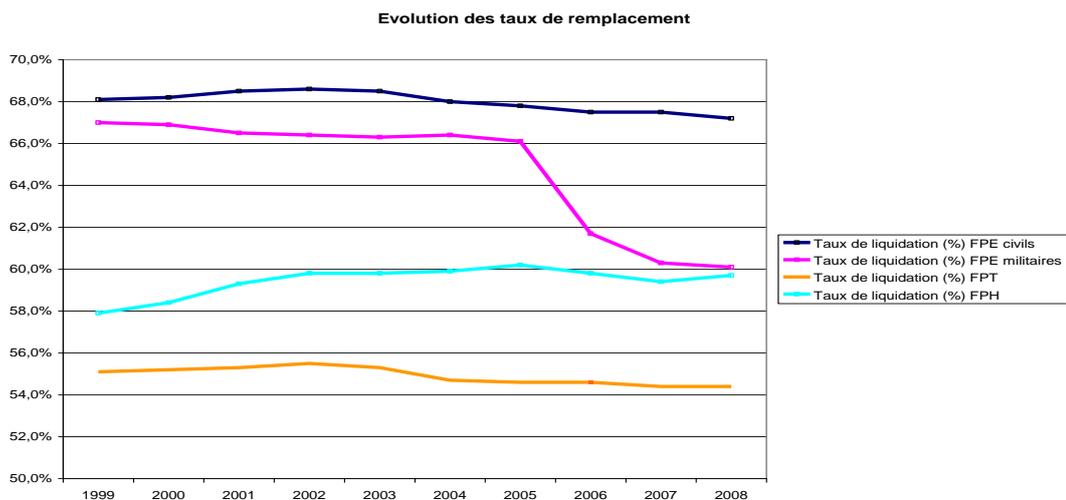


### 3-2 Une amélioration qui cache une dégradation générale :

Nous confirmons le terme de situation en « trompe l'œil » que nous avons utilisée l'an passé. L'amélioration des nouvelles pensions est due à un meilleur classement indiciaire des fonctionnaires, qui masque la dégradation des taux de remplacement (% du salaire des 6 derniers mois que représente la retraite)

Evolution des indices de liquidation





Ces évolutions augurent une dégradation des futures pensions à long terme.

Il est d'ailleurs à noter que la part des pensions complètes (75%) ne cesse de diminuer sous les effets conjugués l'allongement de la durée des études, de l'âge d'entrée dans la Fonction Publique et de la diminution de la valeur de l'annuité en raison de la réforme Fillon.

	FPE civils	FPE militaires	FPT	FPH
<b>Part des pensions complètes (75%)</b>	28,1%	42,2%	46,7%	26,2%

### **3 -4 Les effets de la surcote et de la décote sur les pensions entrées en paiement en 2008 :**

Selon le RAFP, les **18% des pensions**<sup>6</sup> liquidées en 2008<sup>7</sup> qui ont été frappées de **décote** (contre 16,4% en 2007) ont été amputées de 34€ en moyenne (19,10€ en 2007), tandis que les **39,4%** qui ont bénéficié de **surcote** ont été augmentées de 105€ en moyenne.

Notons cependant que la décote n'est entrée en vigueur qu'à compter de 2006, avec un effet progressif, ses effets pernicieux ne commencent qu'à s'entrevoir... mais vont s'amplifier à l'avenir.

La surcote a été mise en œuvre dès janvier 2004 avec une majoration de 0.75% par trimestre supplémentaire validé... et qu'elle est portée à 1,75% de bonus par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009... le pouvoir n'hésite pas à engager des dépenses pour mettre un peu de maquillage sur le vrai visage de ses réformes dévastatrices.

### **3-5 De grandes inégalités perdurent :**

#### **3-5-1 Inégalités au sein des Fonctions publiques :**

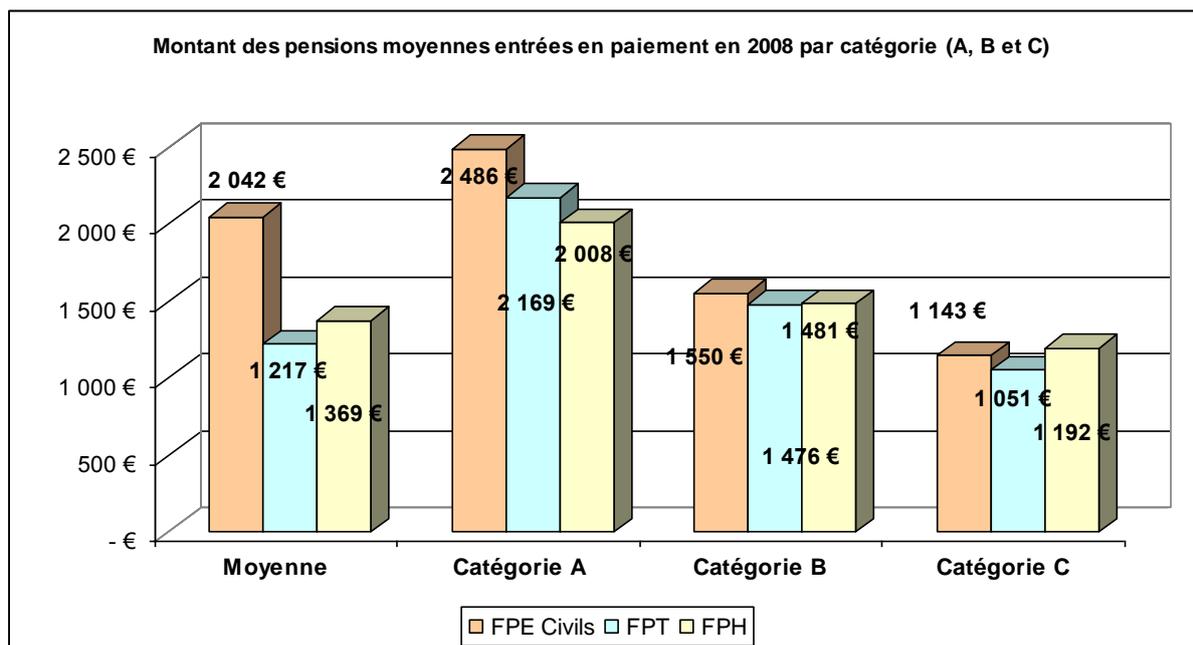
Des disparités importantes existent entre les 3 fonctions publiques, et plus encore au sein même de chaque fonction publique : la pension moyenne des agents de catégorie C de La FPE ne représente que 56% de celle des agents de catégorie A.

La pension des 10% des retraites les plus faibles (1<sup>er</sup> décile) dans la FPE (civils) est de 1008€ (945€ pour les femmes) tandis que les 10% des retraites les plus élevées

<sup>6</sup> Seuls les départs pour ancienneté ont été pris en compte dans la FPE, sans tenir compte des départs anticipés.

<sup>7</sup> Hors départs anticipés

(9<sup>ème</sup> décile) est de 2993€ en moyenne (3 301€ pour les hommes et 2 767€ pour les femmes...)



Pourcentage de nouvelles pensions versées au minimum garanti Fonction Publique	
FPE Civils	10,4%
FPE Militaires	28,6%
FPT	46,7%
FPH	26,2%

Ces données nous montrent une fois encore la modicité des pensions versées, en particulier pour les catégories C.

Elle nous montrent aussi que nos propres pensions sont largement en dessous des moyennes de la catégorie A, mettant encore une fois en évidence la nécessité d'une revalorisation de notre métier.

Selon les rédacteurs du RAFP, la supériorité de la moyenne des pensions dans la FPE (civile) résulterait :

- d'un nombre supérieur d'emplois en catégorie A tandis que FPT et FPH compteraient un nombre plus important d'emploi en catégorie
- d'un nombre supérieur de trimestres validés

Trimestres validés (retraites 2008) Rappel 160 trimestres pour pension complète	
FPE Civils	132,2
FPE Militaires	95,3
FPT	114,2
FPH	124,2

### **3 – 5 – 1 : inégalités hommes/femmes :**

Les inégalités constatées précédemment entre les pensions des hommes et celles des femmes perdurent.

Selon le RAFP, cette différence serait due aux nombreux départs anticipés (mères de 3 enfants) qui induisent des durées d'assurance inférieures et aux interruptions de service pour élever les enfants.

Ces différences mettent aussi en lumière la nécessité de ne pas s'attaquer aux mesures compensatoires aujourd'hui menacées.

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>différence</b>	<b>%</b>
<b>FPE Civils</b>	1 788 €	2 170 €	382 €	17,6%
<b>FPE Militaires</b>	1 197 €	1 680 €	483 €	28,8%
<b>FPT</b>	1 097 €	1 310 €	213 €	16,3%
<b>FPH</b>	1 235 €	1 403 €	168 €	12,0%

### **Différences hommes/femmes par catégorie dans la FPE**

	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>%</b>
<b>Catégorie A</b>	<b>2 736</b>	<b>2 300</b>	<b>-15,93%</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>1 582</b>	<b>1 531</b>	<b>-3,22%</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>1 113</b>	<b>1 157</b>	<b>+ 3,95%</b>

### **3-6 : les pensions de réversion :**

	<b>FPE civils</b>	<b>FPE militaires</b>	<b>FPT</b>	<b>FPH</b>
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	248 749	182 205	97 328	42 482
<b>Montant moyen</b>	878 €	773 €	575 €	587 €

Quelle que soit la Fonction Publique dont elles dépendent, elles conduisent leurs « bénéficiaires » qui ne disposent que de cette ressource à vivre « en moyenne » au dessous du seuil de pauvreté.